

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1104^e séance, tenue le mardi 13 novembre 2018,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau; les présidentes des sous-commissions de la Commission des études: la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M^{me} Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, M^{me} Claude Mailhot; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Jean-Marc Charron, M^{me} Christine Théorêt, M^{me} Michèle Brochu, M. Raphaël Fischler, M^{me} Francine Ducharme, M^{me} Lyne Lalonde, M^{me} Pascale Lefrançois, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, M. Christian Casanova; la représentante de l'École HEC Montréal: M^{me} Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique: M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre Baptiste); les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M. Tony Leroux, M. Jesus Vazquez-Abad; les membres nommés par le conseil représentant les étudiants: M^{me} Marie-Jeanne Bernier, M. Martin St-Pierre, M. Antoine Bertrand-Huneault; les observateurs: M^{me} Marie-Claude Binette; le journaliste de Forum: M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : le vice-doyen aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, M. Pierre Belhumeur; pour la délibération CE-1104-5.1, de la Faculté de l'aménagement: Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de faculté; pour la délibération CE-1104-5.2, de la Faculté de droit : M. Michel Morin, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche; pour la délibération CE-1104-5.3, de l'École de santé publique: M. Régis Blais, vice-doyen aux études, et M. Carl-Ardy Dubois, directeur du Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé; pour la délibération CE-1104-5.4, de la Faculté des arts et des sciences : Mme Marie-Marthe Cousineau, vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels; pour les délibérations CE-1104-5.3 et CE-1104-5.5, de la Faculté des sciences infirmières : Mme Caroline Larue, vice-doyenne aux études supérieures; pour la délibération CE-1104-6.2, de la Faculté de médecine : M. Luc DesGroseillers, directeur du Département de biochimie et de médecine moléculaire

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} Marie-Josée Hébert; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest; les doyens : M. Christian Blanchette, M^{me} Hélène Boisjoly, M. Shahrokh Esfandiari, M. Réjean Hébert; le représentant de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Line Castonguay, M^{me} Jacqueline Bortuzzo; les membres nommés par le conseil représentant les étudiants : M. Denis Sylvain; les observateurs : M^{me} Agnieszka Dobrzynska, M^{me} Claire Benoît

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-1104-1 ORDRE DU JOUR

En raison de la disponibilité des invités, le point 9 sera traité à la suite du point 5.1, et le point 6.2 sera traité avant le point 6.1. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1103^e séance tenue le 16 octobre 2018
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1. Faculté de l'aménagement
 - Modification au programme de Maîtrise en aménagement (2-005-1-5) : création de l'option « Design urbain »
 - 5.2. Faculté de droit
 - Modification au programme de Maîtrise en droit—option Common Law nord-américaine (2-328-1-2) : modification du libellé du programme pour *Maîtrise en droit—option Comparative Common Law*

- 5.3. École de santé publique—Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
 - Modification aux programmes de Maîtrise (2-770-1-1) et de DESS (2-770-1-3) en administration des services de santé : création des options « QUÉOPSI » et « Gestion des services infirmiers » : modification du libellé de l'option « Utilisation de la recherche en gestion de la santé » pour « Utilisation de la recherche pour l'amélioration des services de santé »
 - Modification au Microprogramme en gestion de la qualité et de la sécurité des patients QUÉOPSI (2-770-6-3)
 - Abolition des programmes de Maîtrise (2-770-1-7) et de DESS (2-770-1-8) en gestion de la qualité et de la sécurité des patients QUÉOPS i
- 5.4. Faculté des arts et des sciences — Département de science politique
 - Modification au programme de Doctorat en science politique (3-245-1-0)
- 5.5. Faculté des sciences infirmières
 - Modification au Microprogramme en leadership et gestion des services infirmiers (2-630-6-3)
6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
- 6.1. Faculté de médecine — Département de nutrition
 - Modification au programme de Baccalauréat en nutrition (1-320-1-0)
- 6.2. Faculté de médecine — Département de biochimie et de médecine moléculaire
 - Modification au programme de Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire (1-465-1-1)
7. Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement
 - Bilan 2017-2018
 - Réponse du CIEE au mandat de l'AU sur la terminologie
8. Comité des nominations de la Commission des études
 - Recommandations en vue de la nomination de membres à la Sous-commission d'évaluation des programmes
9. Faculté de l'aménagement
 - Appellation du grade du programme de Baccalauréat en architecture de paysage (1-020-1-0)
10. Affaires diverses
11. Prochaine séance
12. Clôture de la séance

CE-1104-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1103^e SÉANCE

La modification suivante est apportée au procès-verbal mentionné : à la page 4, à la délibération CE-1103-4.5, au premier paragraphe de la délibération, aux huitième et neuvième lignes, le texte entre parenthèses sera reformulé comme suit : « ... (dans le cadre d'un groupe de travail regroupant, entre autres, des représentants de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de l'éducation permanente) ... ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1103^e séance tenue le 16 octobre 2018, tel que modifié.

CE-1104-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1103^e séance. Le secrétaire général en fait la présentation.

L'étude du projet relatif à la modification au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur un amendement à l'article 28, commencée lors de la dernière séance (CE-1103-6.3), sera reprise à une séance ultérieure. Les vérifications afférentes sont en cours.

Une question portant sur la modalité du Baccalauréat en quatre ans de la Faculté des arts et des sciences, présentée lors de la dernière séance (CE-1103-4.3), des explications portent sur l'intitulé du *Baccalauréat quatre ans en sciences naturelles et formelles*, en ce que le terme *sciences formelles* permettait de couvrir des disciplines qui ne se seraient pas retrouvées dans la seule appellation de *sciences*.

CE-1104-4 INFORMATION ET QUESTIONS

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1104-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, M^{me} Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.5.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Raphaël Fischler, présente le projet inscrit au point 5.1; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de la Faculté.

Le doyen de la Faculté de droit, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, présente le projet inscrit au point 5.2; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Michel Morin, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche.

Pour la présentation des projets inscrits au point 5.3, la Commission reçoit, de l'École de santé publique, M. Régis Blais, vice-doyen aux études, et M. Carl-Ardy Dubois, directeur du Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé. La vice-doyenne aux études supérieures de la Faculté des sciences infirmières, Mme Caroline Larue, participe également à la présentation d'un de ces projets (*Orientation Gestion des services infirmiers*).

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Frédéric Bouchard, présente le projet inscrit au point 5.4; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Marie-Marthe Cousineau, vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels.

La doyenne de la Faculté des sciences infirmières, Mme Francine Ducharme, présente le projet inscrit au point 5.5; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Caroline Larue, vice-doyenne aux études supérieures.

CE-1104-5.1 Faculté de l'aménagement

- Modification au programme de Maîtrise en aménagement (2-005-1-5) : création de l'option « Design urbain »

2018-A0033-1104-613

La modification au programme de Maîtrise en aménagement propose principalement la création d'une nouvelle option en Design urbain. Cette modalité permettra d'assurer la formation qui était offerte dans le programme de Maîtrise individuelle en design urbain, et de structurer cette formation de manière plus pérenne, dans le cadre d'un programme de Maîtrise qui réponde au cadre interdisciplinaire et à l'émergence de nouvelles façons de faire en aménagement —notamment, dans les domaines concernés par la problématique urbaine—, caractéristiques des offres de formation proposées par la Faculté de l'aménagement. La structure de formation qui sera assurée par cette nouvelle option se distingue de celle d'un programme individualisé, notamment, par un apprentissage plus soutenu en atelier et par une offre de cours provenant des disciplines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'architecture de paysage. Quatre nouveaux cours de sigles ARC et AME sont créés pour l'option proposée. La structure du programme suivi selon la nouvelle option « Design urbain » comporte 45 crédits, répartis selon 27 crédits de cours obligatoires (dont 6 crédits correspondants à deux cours obligatoires et 21 crédits correspondants à des ateliers), et 18 crédits de cours à option (dont 6 crédits correspondant à un atelier). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2018-A0033-1104-613.

Une remarque portant sur cet aspect, il est précisé que le nombre de documents additionnels exigés en regard de l'admission au programme sera révisé dans le cadre de l'implantation du dossier étudiant unique.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en aménagement (2-005-1-5) : création de l'option « Design urbain », à la Faculté de l'aménagement, conformément au document 2018-A0033-1104-613.

CE-1104-5.2 Faculté de droit

- Modification au programme de Maîtrise en droit—option Common Law nord-américaine (2-328-1-2) : modification du libellé du programme pour *Maîtrise en droit—option Comparative Common Law*

2018-A0033-1104-614

La modification au programme de Maîtrise en droit, option Common Law nord-américaine—incluant la modification de l'intitulé de l'option pour celui de *Comparative Common Law*—, veut définir une formation de pointe dont les contenus et objectifs prennent en compte les phénomènes de la globalisation des échanges et de l'intégration économique des Amériques, ainsi que les besoins juridiques particuliers que ces phénomènes suscitent. La formation proposée accordera une place importante au droit comparé, ainsi qu'à la réflexion critique, et mettra sur un des avantages stratégiques de la Faculté en regard de sa tradition de droit civil, en lien avec son expertise en bijuridisme, lui permettant d'offrir un programme adapté aux besoins des juristes civilistes souhaitant acquérir une connaissance approfondie de la common law. Les nouvelles modalités permettront également de faciliter le passage du *Juris Doctor* au programme de Maîtrise, option *Comparative Common Law*, et de recevoir des étudiants internationaux dans le programme. Dix nouveaux cours de sigle DRT sont créés dans le cadre de la modification. La structure de l'option comporte 45 crédits, répartis selon 30 crédits de cours obligatoires, 9 crédits attribués à un travail dirigé et 6 crédits de cours à option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2019. La présentation reportée au document 2018-A0033-1104-614.

Une précision porte sur le fait que le titre officiel de l'option restera en français, le titre *Comparative Common Law* étant utilisé à des fins promotionnelles et de diffusion. Une question portant sur la conformité d'une telle modalité en regard de la politique linguistique de l'Université, le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, précise que le fait d'associer à un programme existant un intitulé en langue anglaise ne constitue par un précédent dans l'institution. La registraire, Mme Marie-Claude Binette, explique que l'appellation du programme sur le diplôme sera en français; sur demande, une copie en version anglaise pourra être émise, et ce document indiquera qu'il s'agit d'une version anglaise d'un diplôme original déjà émis; ce document sera signé par la registraire seulement.

En réponse à des questions, des précisions portent sur les différentes catégories d'étudiants qui seront admissibles à la nouvelle version de l'option. Considérant les explications présentées, la présidente, Mme Louise Béliveau, suggère de revoir la formulation des conditions d'admission, la formulation actuelle pouvant porter à confusion.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en droit—option Common Law nord-américaine (2-328-1-2) : modification du libellé du programme pour *Maîtrise en droit—option Comparative Common Law*, à Faculté de droit, conformément au document 2018-A0033-1104-614.

CE-1104-5.3 École de santé publique—Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé

- Modification aux programmes de Maîtrise (2-770-1-1) et de DESS (2-770-1-3) en administration des services de santé : création des options « QUÉOPSI » et « Gestion des services infirmiers »; modification du libellé de l'option « Utilisation de la recherche en gestion de la santé » pour « Utilisation de la recherche pour l'amélioration des services de santé »
- Modification au Microprogramme en gestion de la qualité et de la sécurité des patients QUÉOPSI (2-770-6-3)
- Abolition des programmes de Maîtrise (2-770-1-7) et de DESS (2-770-1-8) en gestion de la qualité et de la sécurité des patients QUÉOPS-i

2018-A0033-1104-615, 2018-A0033-1104-616, 2018-A0033-1104-617,
2018-A0033-1104-618, 2018-A0033-1104-619

La modification au programme de Maîtrise en administration des services de santé propose la création de deux options, et la modification de l'intitulé d'une option existante. La nouvelle option Gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUEOPSI—QUalité, Expérience, évaluation, Organisation, Performance, Partenariat soins et services, Sécurité et Innovation) assurera la formation auparavant

couverte par le programme de Maîtrise en gestion de la qualité et de la sécurité des patients QUEOPSI, lequel sera aboli. La structure de cette nouvelle option comporte 33 crédits de cours obligatoires (dont 9 crédits attribués à un stage ou à un travail de dirigé), et 12 crédits de cours à option. L'option déjà existante *Utilisation de la recherche en gestion de la santé* est modifiée, afin d'en actualiser les contenus et objectifs en fonction de la thématique de l'amélioration de la qualité des services de santé, selon les cinq thèmes transversaux suivants : leadership; transformation des systèmes; changement de culture; amélioration de la qualité; engagement des patients et des familles. Le titre de l'option est modifié en adéquation avec ces nouveaux contenus, devenant *Utilisation de la recherche pour l'amélioration des services de santé*. La structure de l'option modifiée comporte 30 crédits de cours obligatoires (dont 15 crédits attribués à un projet d'intervention), et 15 crédits de cours à option. La nouvelle option *Gestion des services infirmiers* sera offerte conjointement par l'École de santé publique et la Faculté des sciences infirmières, et vise la formation de gestionnaires, d'analystes et de professionnels hautement qualifiés dans l'exercice de rôles-clés en regard des enjeux de la gestion des services de santé et de la gestion des services infirmiers, selon des contextes interdisciplinaires répondant à la grande variété des milieux de pratique. La structure de cette nouvelle option propose un cheminement avec mémoire (33 crédits de cours obligatoires [dont 18 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire], et 12 crédits de cours à option), et un cheminement avec stage (33 crédits de cours obligatoires [dont 15 crédits communs avec l'option *Gestion du système de santé*, 6 crédits de spécialisation et 12 crédits attribués à un stage), et 12 crédits de cours à option). La modification donne lieu à la création de six nouveaux cours de sigle ASA. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2018-A0033-1104-615.

Des précisions sont apportées quant à des ajustements à signaler au document de présentation, relativement à la création de l'option *Gestion des services infirmiers*. À la page 5, au premier paragraphe, l'« entente formelle » intervenue entre l'École de santé publique et la Faculté des sciences infirmières doit être désignée, dans les termes, comme une « entente de collaboration ». À la dernière phrase du premier paragraphe portant sur le guichet unique d'admission, il faudra préciser que les étudiantes *devront* (et non *pourront*) prendre des cours à la fois à L'ESPUM et à la FSI dès la première session. On rappelle que, comme mentionné dans le document, les cours *Méthodologie de la recherche* et *Introduction à la recherche qualitative* seront données selon des sigles ASA et SOI (blocs 77C et 77D). On prend note d'une coquille dans la numérotation des blocs de cours, à la page 21. Également, on signale de retirer les dates de périodes d'admission des dispositions réglementaires (page 10).

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur les modalités de l'option *Gestion des services infirmiers* en tant qu'option offerte conjointement par deux facultés. L'école souligne la qualité de la collaboration de la FSI, permettant de définir une offre de formation selon une perspective de complémentarité et d'enrichissement. La Commission félicite l'École et la Faculté des sciences infirmières pour ce travail.

La modification au programme de DESS en administration des services de santé propose principalement la création de l'option Gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUEOPSI—QUalité, Expérience, évaluation, Organisation, Performance, Partenariat soins et services, Sécurité et Innovation). Cette nouvelle option comportera 30 crédits de cours obligatoires, et assurera la formation auparavant couverte par le programme de DESS en gestion de la qualité et de la sécurité des patients QUEOPSI, lequel sera aboli. Une modification porte également sur l'intitulé de l'option *Utilisation de la recherche en gestion de la santé*, devenant *Utilisation de la recherche pour l'amélioration des services de santé*. Ces modifications se posent en cohérence avec celles apportées au programme correspondant de Maîtrise. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2018-A0033-1104-616.

On prend note de retirer les dates de périodes d'admission des dispositions réglementaires (page 7 du document de présentation). En réponse à une question, il est précisé que seule l'option QUEOPSI des programmes de Maîtrise et de DESS doit être soumise à un agrément.

La modification au Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la qualité et de la sécurité des patients QUEOPSI propose principalement l'intégration du bloc de spécialisation (15 crédits de cours obligatoires) des options correspondantes des programmes de Maîtrise et de DESS en administration des services de santé. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2018-A0033-1104-617.

L'abolition des programmes de Maîtrise et de DESS en gestion de la qualité et de la sécurité des patients QUEOPS-i découle de la création de l'option Gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUEOPSI—QUalité, Expérience, évaluation, Organisation, Performance, Partenariat soins et services, Sécurité et Innovation) aux programmes de Maîtrise et de DESS en administration des services de santé. L'abolition de ces programmes sera effective à compter du trimestre d'automne 2019. La présentation reporte aux documents 2018-A0033-1104-618 et 619.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'École de santé publique :

- la modification aux programmes de Maîtrise (2-770-1-1) et de DESS (2-770-1-3) en administration des services de santé : création des options « QUEOPSI » et « Gestion des services infirmiers »; modification du libellé de l'option « Utilisation de la recherche en gestion de la santé » pour « Utilisation de la recherche pour l'amélioration des services de santé », conformément aux documents 2018-A0033-1104-615 et 2018-A0033-1104-616;
- la modification au Microprogramme en gestion de la qualité et de la sécurité des patients QUÉOPSI (2-770-6-3), conformément au document 2018-A0033-1104-617;
- l'abolition des programmes de Maîtrise (2-770-1-7) et de DESS (2-770-1-8) en gestion de la qualité et de la sécurité des patients QUEOPS-i, conformément aux documents 2018-A0033-1104-618 et 2018-A0033-1104-619.

CE-1104-5.4 Faculté des arts et des sciences — Département de science politique
– Modification au programme de Doctorat en science politique (3-245-1-0)
2018-A0033-1104-620

La modification au programme de Doctorat en science politique vise principalement la restructuration de l'examen général de doctorat, de manière à alléger le calendrier des études durant les deux premières années du programme, et de manière à réduire la durée totale des études. Un nouveau bloc de cours *Méthodologie* est également créé, afin de renforcer la formation en méthodologies de recherches au niveau du troisième cycle des études supérieures. Un nouveau cours de sigle POL est créé (lectures dirigées). La structure du programme comporte 90 crédits, répartis selon 75 crédits de cours obligatoires (dont 69 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse), de 12 à 15 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2019. La présentation reporte au document 2018-A0033-1104-620.

En réponse à une question, une précision porte sur les nouvelles modalités de l'examen général, une partie de l'examen mineur étant réalisée sous la forme de lectures dirigées. On précise, par ailleurs, que les cours de méthodologie ont déjà été créés. Une question portant sur la « commission du troisième cycle » (page 5 du document de présentation), une vérification sera effectuée sur cette instance qui intervient probablement au niveau du comité de gestion de programme.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Frédéric Bouchard, souligne la teneur du travail réalisé par le Département quant à la redéfinition des exigences en regard de leur correspondance aux objectifs réels visés et en regard de la simplification des processus.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en science politique (3-245-1-0), au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2018-A0033-1104-620.

CE-1104-5.5 Faculté des sciences infirmières
– Modification au Microprogramme en leadership et gestion des services infirmiers (2-630-6-3)
2018-A0033-1104-621

La modification au Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers propose le recentrement des objectifs et des contenus sur la thématique de la gestion de proximité, et sur l'accentuation de la santé au travail de l'infirmière, dans un contexte de réorganisation constante du milieu de travail, des rôles infirmiers et de l'évolution des interventions. Un nouveau cours de sigle SOI est créé. La structure du programme comporte 15 crédits, répartis selon 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2019. La présentation reportée au document 2018-A0033-1104-621.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Microprogramme en leadership et gestion des services infirmiers (2-630-6-3), à Faculté des sciences infirmières, conformément au document 2018-A0033-1104-621.

CE-1104-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présente les projets inscrits aux points 6.1 et 6.2.

Le vice-doyen aux sciences de la santé de la Faculté de médecine, M. Tony Leroux présente le projet inscrit au point 6.1.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.2, la Commission reçoit M. Luc DesGroseillers, directeur du Département de biochimie et de médecine moléculaire de la Faculté de médecine.

CE-1104-6.1 Faculté de médecine — Département de nutrition
– Modification au programme de Baccalauréat en nutrition (1-320-1-0)
2018-A0033-1104-622, 622.1

La modification au programme de Baccalauréat en nutrition propose principalement le redéploiement de la séquence des stages —par l'harmonisation de leur durée respective (sans modification au nombre total de crédits de stages), permettant ainsi de concentrer la période des stages au trimestre d'automne de la quatrième année du programme sur quinze semaines (au lieu de 18 semaines), et de faciliter l'arrimage avec l'offre des milieux de stage (la redistribution des crédits de stages donne lieu à la création de nouveaux sigles pour ces cours)—, et la création d'un stage complémentaire en nutrition (NUT 4170, 5 cr.), lequel sera suivi au dernier trimestre du programme (cheminement régulier). Ce stage vise l'approfondissement de compétences dans un des domaines d'exercice de la nutrition, et répond à un besoin exprimé par les étudiants dans le cadre de la visite d'agrément du programme qui a eu lieu en 2017. Des modifications sont également apportées à la structure du Cheminement *Honor*, par le retrait du cours NUT 6675, remplacé par le cours NUT 3034 (cours d'initiation à la recherche, mieux approprié à la formation recherchée), et par l'ajout d'un nouveau cours récemment créé, soit le cours NUT 6033—*Nutrigénomique*, au bloc 70X. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2019. La présentation reportée au document 2018-A0033-1104-622.

En réponse à une question, il est précisé que les modifications apportées restent conformes aux exigences de l'agrément.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en nutrition (1-320-1-0), au Département de nutrition de la Faculté de médecine, conformément document 2018-A0033-1103-622.

CE-1104-6.2 Faculté de médecine — Département de biochimie et de médecine moléculaire
— Modification au programme de Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire (1-465-1-1)
2018-A0033-1104-623, 623.1

La modification au programme de Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire propose la création d'un cours de stage d'initiation à la recherche, BCM 2533, comportant 3 crédits et offert comme cours à option aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été. Ce stage permettra de disposer d'une structure afin de créditer les stages suivis par des étudiants du programme ayant complété leur première année, ou les stages suivis par des étudiants hors programmes (dont les étudiants internationaux), car les stages actuels du programme restent réservés aux étudiants de la troisième année. Une modification porte également sur le cheminement *Honor*, ajustant la structure des blocs 91W, 92W et 93W par l'ajout de plusieurs cours à option de divers sigles (BCM, BIM, BIO, MCB, MSO, PHL, PSL, NUT, PGM), de manière à augmenter l'offre de cours de niveau 6000 dans ce cheminement. Par ailleurs, le cours PSY 2115 sera retiré de la structure du programme, car ce cours comporte dorénavant un cours préalable qui n'apparaît pas dans le cursus. Des cours devenus inactifs sont également retirés, ou remplacés par d'autres sigles. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1104-623.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire (1-465-1-1), au Département de biochimie et de médecine moléculaire de la Faculté de médecine, conformément au document 2018-A0033-1103-623.

CE-1104-7 Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement
— Bilan 2017-2018
— Réponse du CIEE au mandat de l'AU sur la terminologie
2018-A0033-1104-625, 2018-A0033-1104-626, 2018-A0033-1104-627

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, et présidente du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, Mme Sylvie Normandeau, présente les sujets mentionnés en rubrique.

Le Bilan 2017-2018 des activités du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement— CIEE présente une mise en contexte de l'évaluation de l'enseignement—incluant le mandat et la composition du CIEE—, et présente un suivi sur les travaux réalisés, notamment, en regard de l'amélioration de la capacité de l'institution à faire l'évaluation de l'enseignement par les étudiants (activités de sensibilisation; amélioration continue des processus d'évaluation de l'enseignement-cours par les étudiants), un suivi sur le taux de participation des étudiants à l'évaluation de l'enseignement pour l'année 2017-2018 (dont des données sur les rapports d'évaluation provenant d'une évaluation en ligne, des données sur le nombre d'évaluations réalisées par session, et des données sur les taux de participation), et une recension des travaux sur les facteurs susceptibles d'influencer la qualité du processus d'évaluation. Les activités du comité prévues pour l'année 2018-2019 porteront principalement sur les activités de sensibilisation et d'amélioration continue des processus, et sur des dossiers stratégiques (réexamen et adaptation des rapports d'évaluation transmis aux enseignants et aux directions d'unités; analyse des facteurs associés à la fluctuation des taux de participation et recension de la littérature sur cette problématique; sondage [en collaboration avec la FAÉCUM] auprès des étudiants sur les motifs de participation ou de non-participation au processus d'évaluation de l'enseignement; développement d'outils de sensibilisation; réflexion sur la place de l'évaluation de l'enseignement par les étudiants parmi

l'ensemble des outils à valoriser pour évaluer l'enseignement et pour soutenir une démarche de développement professionnel continu). La présentation reporte au document 2018-A0033-1104-625.

En regard de la présentation du bilan 2017-2018, des commentaires et avis présentés par des membres portent sur des éléments de sensibilisation à ajouter au processus d'évaluation (bénéfices retirés, développement de l'esprit critique, etc.); sur les enjeux liées au caractère constructif ou non des commentaires transmis dans le cadre de l'évaluation, en lien, notamment, avec les observations tirées de l'expérience de l'utilisation des médias sociaux (sur cet aspect, une remarque porte sur le fait que dans le cadre de la tenue du processus d'évaluation en ligne, on a observé que les commentaires étaient plus documentés, et que le nombre de commentaires déplacés ou non recevables avait diminué); sur l'opportunité de définir des capsules de formation à l'évaluation; sur la possibilité de corriger la perception de lassitude en regard du nombre d'évaluations à compléter à la fin d'un trimestre (cet aspect sera pris en compte dans le cadre du sondage auprès des étudiants). Des précisions sont présentées sur les modalités appliquées par l'École Polytechnique (certains aspects du processus seront révisés; une évaluation formative est effectuée à la mi-trimestre), et par l'École HEC Montréal (l'évaluation est effectuée exclusivement en ligne; le taux de participation a diminué, par rapport à l'évaluation effectuée en classe, mais reste d'une proportion de 60 à 70 %; plusieurs types de questionnaires sont utilisés, et administrés à la même période, durant les deux dernières semaines du trimestre).

La réponse du CIEE au mandat de l'Assemblée universitaire sur la terminologie se pose en regard d'une demande de l'Assemblée universitaire, adressée au CIEE et au Comité du statut du corps professoral—CSCP, d'examiner les répercussions possibles du remplacement du terme « évaluation » par « appréciation » sur les politiques et processus institutionnels qui réfèrent au terme « évaluation ». En regard de sa réflexion, le CIEE a examiné les aspects suivants : la terminologie usuelle; la position du CSCP; la terminologie actuelle à l'Université de Montréal; les termes utilisés par les autres universités. Le CIEE en a conclu que, bien que possible, le remplacement du terme « évaluation » par le terme « appréciation » apparaît peu utile et inopportun à plusieurs égards (considérant, notamment, les perspectives d'amélioration, de rétroaction et d'analyse rattachées à une démarche d'évaluation; l'importance de ne pas donner lieu à une confusion des termes et à une dévalorisation du processus en modifiant la terminologie reconnue, surtout dans une période où l'on applique des modalités de sensibilisation quant à la participation à ce processus; le souci d'assurer la valeur et la crédibilité des résultats de l'évaluation). La présentation reporte au document 2018-A0033-1104-627.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Mme Pascale Lefrançois, dit apprécier le travail terminologique effectué, et se dit en accord avec les conclusions du CIEE, ajoutant que dans le contexte de ce processus reconnu, le terme « évaluation » ne comporte pas un sens négatif, au contraire.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les rapports suivants du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement—CIEE :

- Bilan 2017-2018, conformément au document 2018-A0033-1104-625 ;
- Réponse du CIEE au mandat de l'Assemblée Universitaire sur la terminologie, conformément au document 2018-A0033-1104-627.

CE-1104-8 Comité des nominations de la Commission des études
– Recommandations en vue de la nomination de membres à la Sous-commission
 d'évaluation des programmes
2018-A0033-1104-624

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, et présidente du Comité des nominations de la Commission des études, Mme Sylvie Normandeau, présente les recommandations du Comité en vue de la nomination de membres à la Sous-commission d'évaluation des programmes, dont la création a été approuvée par la Commission des études lors de sa dernière séance (CE-1103-5, 2018-10-16). La présentation reporte au document 2018-A0033-1104-624.

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, et présidente de la Sous-commission d'évaluation des programmes, Mme Claude Mailhot, précise que deux postes resteront à combler, dont un poste réservé à un membre coopté, pour lequel la Sous-commission transmettra prochainement sa recommandation de nomination à la Commission des études. L'autre poste à combler sera traité dans le cadre d'un appel de propositions de candidatures.

On prend note que la nomination des deux membres étudiants provenant de la FAÉCUM se fera sous réserve de la recommandation de l'association étudiante concernée, celle-ci tenant sa réunion plus tard cette semaine. Également, une correction est apportée à la faculté de provenance de ces deux étudiants.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur recommandation de son Comité des nominations, la Commission des études nomme, à la Sous-commission d'évaluation des programmes :

- Mme Thérèse Cabana (professeure titulaire au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences),
- Mme Manon Guité (professeure titulaire, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de faculté, Faculté de l'aménagement),
- Mme Sorel Friedman (chargée de cours, coordonnatrice au Centre de langues de la Faculté des arts et des sciences),

comme membres, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2019;

- M. Serge Quérin (professeur titulaire au Département de médecine de la Faculté de médecine), comme membre, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2020;
- Mme Ahlem Ammar (professeure titulaire, vice-doyenne au développement et à la formation continue de la Faculté des sciences de l'éducation),
- M. François Cooren (professeur titulaire au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences),

comme membres, pour un mandat de trois ans échéant le 30 juin 2021;

- Monsieur Antoine Bertrand-Huneault (étudiant de premier cycle à la Faculté des arts et des sciences; coordonnateur aux affaires académiques de premier cycle à la Faécum)
[sous réserve de la recommandation de l'association étudiante concernée],
- Monsieur Martin St-Pierre, (étudiant aux cycles supérieurs à la Faculté des arts et des sciences; coordonnateur aux affaires académiques de cycles supérieurs à la Faécum)
[sous réserve de la recommandation de l'association étudiante concernée],
- Madame Muriel Di Battista (étudiante à la Faculté de l'éducation permanente),

comme membres étudiants, pour un mandat d'un an, échéant le 30 juin 2019.

CE-1104-9 Faculté de l'aménagement
— Appellation du grade du programme de Baccalauréat en architecture de paysage (1-020-1-0)
2018-A0033-1104-628, 628.1

Le secrétaire général présente le point mentionné en rubrique, se reportant au document 2018-A0033-1104-628, sur la demande de la Faculté de l'aménagement quant à l'appellation du grade du programme de Baccalauréat en architecture de paysage, et au document 2018-A0033-1104-628.1, sur la résolution de la Commission des études relative à l'adoption de la modification au programme —incluant la modification de son intitulé et de l'appellation de son grade (CE-1022-6.1, 2009-05-12). Selon les termes

de la résolution de la Commission des études, l'implantation du programme modifié (incluant la modification de l'appellation de son grade) était prévue au trimestre d'automne 2010. Dans les faits, le programme modifié a été implanté au trimestre d'automne 2011, mais sans appliquer la nouvelle appellation de grade. La demande de la Faculté de l'aménagement vise donc à activer la nouvelle appellation de grade (Baccalauréat en sciences—B.Sc.) pour le programme de Baccalauréat en architecture de paysage à compter du trimestre d'hiver 2019.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la demande de la Faculté de l'aménagement : activation de la nouvelle appellation « Baccalauréat en sciences—B.Sc. » pour le programme de Baccalauréat en architecture de paysage (1-020-1-0), à compter du 1^{er} janvier 2019, conformément au document 2018-A0033-1104-628.

CE-1104-10 AFFAIRES DIVERSES

La Commission est informée que quelques associations étudiantes ont voté en faveur d'un boycottage des cours, pouvant être tenu dans les prochaines semaines, en lien avec la problématique de la rémunération des stages. Les Facultés sont invitées à déterminer les consignes en regard d'une telle situation et à en assurer la diffusion.

Aucun autre sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1104-11 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 11 décembre 2018, à 14 heures.

CE-1104-12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 55.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 11 décembre 2018 – délibération CE-1105-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot